



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2000/5/Add.1  
4 avril 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE LA PREMIÈRE PARTIE DE SA SIXIÈME SESSION,  
TENUE À LA HAYE DU 13 AU 25 NOVEMBRE 2000**

**PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION..... (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 25	6
A. Ouverture de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties .....	1	6
B. Cérémonie de bienvenue organisée par le gouvernement du pays hôte .....	2 - 5	6
C. Déclaration du Président de la Conférence des Parties à sa cinquième session .....	6 - 11	6
D. Élection du Président de la Conférence des Parties à sa sixième session .....	12	7
E. Déclaration du Président.....	13 - 16	7
F. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies .....	17 - 19	8
G. Déclaration du Secrétaire exécutif.....	20 - 24	9
H. Autres déclarations.....	25	10
II. QUESTIONS D'ORGANISATION..... (Point 2 de l'ordre du jour)	26 - 59	10
A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification .....	26 - 28	10
B. Adoption du règlement intérieur.....	29 - 31	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Adoption de l'ordre du jour .....	32 - 36	11
D. Participation de la République fédérale de Yougoslavie à la sixième session de la Conférence des Parties.....	37 - 40	15
E. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	41 - 44	16
F. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	45 - 47	16
G. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	48	17
H. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties .....	49 - 50	17
I. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2001-2004.....	51	18
J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	52	18
K. Participation .....	53 - 58	18
L. Documentation .....	59	21
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES .....	60 - 69	21
(Point 3 de l'ordre du jour)		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....	60 - 63	21
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	64 - 69	22
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION .....	70 - 82	23
(Point 4 de l'ordre du jour)		
A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	70	23
B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	71	23
C. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence .....	72 - 74	23
D. Renforcement des capacités.....	75 - 76	24
i) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I) .....	75	24
ii) Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique .....	76	24
E. Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5) .....	77	24

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) .....	78 - 81	24
i) Contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.....	79 - 80	25
ii) Travaux futurs concernant les pays les moins avancés ...	81	25
G. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5) .....	82	25
V. [POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS] <sup>1</sup> .....		25
(Point 5 de l'ordre du jour <i>laissé en suspens</i> )		
VI. PROPOSITION VISANT À MODIFIER LES LISTES FIGURANT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION EN SUPPRIMANT LE NOM DE LA TURQUIE : EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES ET, ÉVENTUELLEMENT, ADOPTION DE DÉCISIONS AU TITRE DE L'ALINÉA f) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION.....	83 - 85	25
(Point 6 de l'ordre du jour)		
VII. PRÉPARATIFS EN VUE DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (DÉCISION 8/CP.4).....	86 - 92	26
(Point 7 de l'ordre du jour)		
A. Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto.....	86	26
B. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.....	87	26
C. Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5) .....	88	26
D. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto .....	89	27
E. Politiques et mesures correspondant aux "meilleures pratiques" .....	90	27

---

<sup>1</sup> Voir plus loin le paragraphe 35.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
F. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto .....	91	27
G. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4).....	92	27
VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES .....	93 - 95	27
(Point 8 de l'ordre du jour)		
IX. DÉCLARATIONS .....	96 - 104	28
(Point 9 de l'ordre du jour)		
A. Allocutions prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement.....	96 - 97	28
B. Déclarations des Parties .....	98	28
C. Déclarations des États observateurs.....	99	28
D. Déclarations des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales.....	100	28
E. Déclarations des organisations non gouvernementales.....	101	29
F. Présentation de la réunion internationale de la jeunesse.....	102 - 104	29
X. QUESTIONS DIVERSES.....	105 - 107	29
(Point 10 de l'ordre du jour)		
A. Solidarité avec les pays d'Afrique australe, en particulier le Mozambique.....	105	29
B. Nouveaux travaux demandés .....	106 - 107	30
XI. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION .....	108 - 122	30
(Point 11 de l'ordre du jour)		
A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la première partie de sa sixième session ...	108 - 109	30
B. Suspension de la session .....	110 - 122	30
1. Adoption de la décision 1/CP.6.....	110 - 111	30
2. Exposé récapitulatif du Président.....	112 - 116	31
3. Remerciements au pays hôte .....	117 - 118	31
4. Déclaration finale du Président .....	119 - 122	31

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Page</u>
	<u>Annexes</u>
I. Liste des représentants des Parties qui ont fait des déclarations de politique générale au titre de l'alinéa a) du point 9 de l'ordre du jour .....	33
II. Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties.....	42
III. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie lors de la première partie de sa sixième session.....	49

## **I. OUVERTURE DE LA SESSION**

(Point 1 de l'ordre du jour)

### **A. Ouverture de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties**

1. La sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été officiellement ouverte au Centre des congrès des Pays-Bas, à La Haye (Pays-Bas), le 13 novembre 2000, par le Président de la Conférence à sa cinquième session, M. Jan Szyszko, Secrétaire d'État aux changements climatiques de la Pologne.

### **B. Cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte**

2. L'ouverture officielle a été précédée d'une cérémonie de bienvenue organisée par le Gouvernement du pays hôte et à laquelle assistait S.M. la Reine Beatrix des Pays-Bas.

3. Au cours de la cérémonie, le Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas et Président désigné de la Conférence, M. Jan Pronk, a prononcé une allocution d'ouverture et le maire de La Haye, M. Wim Deetman, a souhaité aux participants la bienvenue dans cette ville.

4. Au cours de cette même cérémonie, un message du Secrétaire général des Nations Unies enregistré sur bande vidéo a été visionné et M. Robert Watson, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté une communication dans laquelle il a exposé l'état actuel des connaissances scientifiques sur le système climatique de la planète, mis en évidence la vulnérabilité des systèmes écologiques et souligné qu'une politique efficace et des solutions techniques étaient nécessaires.

5. Un comédien néerlandais, Aus Greidanus, a dit des poèmes composés pour la sixième session de la Conférence des Parties par le grand poète néerlandais Gerrit Komrij. La cérémonie s'est achevée par la projection d'un film IMAX sur les changements climatiques intitulé "*The Straw that Breaks the Camel's back...?*".

### **C. Déclaration du Président de la Conférence des Parties à sa cinquième session**

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

6. Le Président de la Conférence à sa cinquième session a déclaré qu'il considérait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme la convention la plus importante du monde au plan économique et comme une occasion pour l'humanité de commencer à évoluer conformément au principe du développement durable.

7. Lorsqu'il avait accédé à la présidence de la cinquième session, il s'était fixé plusieurs règles : remplir toutes les obligations imposées en veillant à respecter le principe de l'égalité de traitement des États membres dans le cadre de toutes les questions; faire largement connaître l'importance que revêt la Convention pour le développement mondial durable; tirer parti de l'expérience accumulée par ses prédécesseurs et travailler avec eux; coopérer avec son successeur, animée par la conviction qu'une politique stable et de longue haleine était le meilleur atout pour le succès de la Convention; agir en étroite coopération avec le secrétariat, le Bureau et les présidents des organes subsidiaires.

8. Après avoir évoqué les manifestations auxquelles il avait assisté et énuméré les pays dans lesquels il s'était rendu au cours de l'année, le Président a expliqué qu'il avait perçu dans tous ces États une volonté sans faille d'appliquer le Protocole de Kyoto dès que possible, et de préférence avant la fin de 2002.

9. Un résultat particulièrement encourageant obtenu au cours de son mandat avait été, selon lui, la façon dont les débats avaient été sensiblement circonscrits, comme en témoignait la refonte de documents tels que celui relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie qui, de 600 pages, avait été ramené à 10 pages seulement.

10. Le Président a rappelé aux participants que le Protocole de Kyoto entrerait en vigueur lorsqu'il aurait été ratifié par 55 Parties, parmi lesquelles les Parties visées à l'Annexe I dont les émissions totales de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55 % du volume total des émissions de dioxyde de carbone de l'ensemble des Parties visées à cette annexe. D'où la nécessité de s'attacher à rapprocher les positions des pays développés et des pays en développement afin qu'un compromis mutuellement avantageux puisse se dégager. Cela pourrait passer par un accord prévoyant, d'une part, la comptabilisation comme réduction des émissions des pays développés d'une partie des émissions absorbées par les puits et, d'autre part, l'octroi par les pays développés d'une assistance financière efficace et efficiente des pays en développement. Cette solution permettrait aux pays développés de régénérer leurs ressources naturelles et aux pays en développement de protéger les leurs, notamment les ressources renouvelables, grâce à de nouvelles techniques de production.

11. Pour que ces efforts aboutissent, encore fallait-il que les Parties gagnent l'appui de l'opinion publique et mettent sur pied des programmes de mise en œuvre appropriés. L'un des programmes de mise en œuvre au niveau régional pourrait avoir pour thème "Le développement humain durable et l'évolution mondiale - aménagement du cadre naturel dans les zones rurales et gaz à effet de serre". Le Président a par ailleurs appelé de ses vœux l'organisation, une fois par an, d'une journée de "sensibilisation du grand public" directement consacrée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a remercié les Parties, le Bureau et le secrétariat de l'appui qu'ils lui avaient apporté pendant sa présidence.

#### **D. Élection du Président de la Conférence des Parties à sa sixième session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

12. À sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre 2000, sur proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu Président par acclamation M. Jan Pronk, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas.

#### **E. Déclaration du Président**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

13. En prenant ses fonctions, le Président a rendu hommage à son prédécesseur pour le travail qu'il avait accompli. Si la présente session de la Conférence était couronnée de succès, on le devrait pour une large part aux activités préparatoires menées à bien entre les deux sessions et grâce auxquelles les participants à la sixième session allaient pouvoir se mettre au travail sans tarder.

14. Dans l'allocution d'ouverture qu'il avait prononcée à la cérémonie de bienvenue, il avait fait observer qu'une tâche gigantesque attendait la Conférence à sa sixième session. Les raisons ne manquaient pas, à l'heure actuelle, pour se pencher sur les changements climatiques, étant donné que le climat n'avait jamais évolué aussi rapidement qu'aujourd'hui et que des éléments de plus en plus nombreux donnaient à penser que les gaz à effet de serre avaient une incidence manifeste sur l'environnement. Les conséquences du changement climatique étaient irréversibles - pour les écosystèmes, l'agriculture, l'alimentation en eau et la santé. Paradoxalement, c'était les pays en développement, auxquels la responsabilité de cette situation revenait le moins, qui en pâtiraient le plus gravement - alors qu'ils étaient les moins bien armés économiquement pour réagir. De plus, il existait des rapports étroits entre les changements climatiques et d'autres questions environnementales de portée mondiale, telles que la reconstitution de la couche d'ozone, la lutte contre la désertification et la biodiversité.

15. Le Protocole de Kyoto avait été le premier instrument par lequel les pays industrialisés s'étaient engagés à respecter des accords sur des objectifs chiffrés en vue de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Mais, il allait être beaucoup plus ardu de trouver un accord sur des instruments que lorsqu'il s'était agi de s'entendre sur des objectifs. La Conférence allait devoir prendre des décisions difficiles. Si les négociations ne parvenaient pas à rester en phase avec les changements climatiques, si les décisions se bornaient à tenir compte des intérêts des pays riches, en négligeant ceux des pays pauvres, et si l'engagement pris pour faire face aux dangers qui menaçaient la qualité de la vie sur terre, engagement réaffirmé encore récemment au Sommet du millénaire, restait lettre morte - alors la crédibilité de la Conférence serait remise en question.

16. Certes, de nombreuses questions épineuses devaient être tranchées : appui financier adéquat en faveur des pays en développement; mécanismes de Kyoto, rôle des puits de dioxyde de carbone, régime de contrôle du respect des dispositions, etc. Mais dans chaque cas, des compromis raisonnables étaient possibles. Il fallait faire un choix fondé, pondéré et crédible : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en apportant un appui aux pays en développement à mesure qu'ils mettaient en place des politiques avisées pour l'avenir; et en les protégeant des conséquences des politiques incompatibles avec un développement durable, qui avaient été appliquées par le passé. De l'accomplissement de cette tâche dépendait la crédibilité politique de la Conférence : les négociations n'étaient pas une fin en soi, il devait y avoir une volonté de donner et de recevoir, ce qui supposait la création d'un climat de confiance et, de la part de tous les participants, le désir de coopérer plutôt que d'entrer en concurrence.

#### **F. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

17. Dans un message vidéo préenregistré projeté lors de la cérémonie de bienvenue, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a adressé ses meilleurs vœux à tous les participants à la Conférence, en particulier aux jeunes présents au sein des délégations nationales. La participation de jeunes à la Conférence revêtait une importance cruciale puisqu'il s'agissait, à l'occasion de celle-ci, de réfléchir au monde qui leur serait laissé en héritage. La nouvelle génération devrait prendre davantage soin de la planète que ne l'avait fait la génération précédente. Les tâches auxquelles devait s'atteler l'humanité étaient énormes. Si l'on voulait ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau supportable, il fallait modifier radicalement le fonctionnement de l'économie mondiale et le mode de vie de tous les habitants de la planète.

18. La Conférence pouvait apporter une contribution substantielle : premièrement, en définissant un corpus de mesures crédibles que les pays industrialisés devraient prendre puisque, pour l'instant, c'était eux qui produisaient l'essentiel des émissions, deuxièmement, en aidant à concevoir un nouveau mode de développement – les peuples ont tous le même droit au développement, mais les mesures prises pour réduire le réchauffement planétaire dans les pays industrialisés seraient vaines si, dans le même temps, les pays en développement, marchant sur leurs traces, optaient à leur tour pour un mode d'industrialisation qui était source de gaspillages et de nuisances –, troisièmement, en faisant clairement savoir au secteur privé qu'il était de son intérêt de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dès lors qu'ils seraient convaincus de cela, les milieux d'affaires ne manqueraient pas de proposer de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement qui, à leur tour, entraîneraient la création d'emplois et offrirait d'autres possibilités. Jusqu'alors, les entreprises avaient tiré profit de la pollution de l'environnement : il fallait que, dans l'avenir, elles aient intérêt à remettre celui-ci en état.

19. En conclusion, le Secrétaire général a fait observer que, deux mois auparavant, lors du Sommet du millénaire, les dirigeants mondiaux avaient décidé d'adopter une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde et étaient convenus en premier lieu de ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur en 2002 au plus tard. Si cette première étape était franchie, l'espoir d'un avenir viable serait considérablement renforcé. Chacun devait faire tout son possible pour qu'il en soit ainsi.

**G. Déclaration du Secrétaire exécutif**  
(Point 1 e) de l'ordre du jour)

20. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage au Président sortant, qui s'était attaché à maintenir le processus de négociation sur les rails dans l'intervalle entre la cinquième et la sixième session, et a assuré le nouveau Président de son appui face aux défis qu'il allait falloir relever. Il a également salué les efforts entrepris par ce dernier, qui s'était beaucoup investi dans les préparatifs de la Conférence, et a remercié le Gouvernement du pays hôte pour les ressources qu'il avait généreusement mises à la disposition de la Conférence.

21. La Conférence avait donné lieu à d'intenses préparatifs. Les positions nationales avaient été réexaminées; il y avait eu de nombreux contacts entre les délégations, et des consultations informelles avaient permis d'affiner les textes de négociation. Grâce aux efforts particuliers accomplis par le secrétariat de la Convention, et grâce aussi à la collaboration des collègues de l'Organisation des Nations Unies à Genève et à Nairobi, la situation en ce qui concerne la documentation était satisfaisante, tous les textes récents étant disponibles dans toutes les langues le jour de l'ouverture de la Conférence.

22. Rappelant le remarquable exposé que le Président du GIEC avait fait lors de la cérémonie de bienvenue, le Secrétaire exécutif a déclaré que celui-ci avait donné à réfléchir à tous les participants; il ressortait en particulier, de ce qu'avait dit le Président du GIEC que la Conférence ne pouvait se permettre de différer plus longtemps l'adoption de mesures pour faire face aux changements climatiques et que les décisions qu'elle prendrait devraient être solidement fondées car elles engageraient l'avenir. La Conférence devait donc s'efforcer de parvenir à une solution satisfaisante à tous égards en se gardant de recourir à des expédients qu'elle ne pourrait que regretter par la suite. L'objectif devait rester le même : infléchir l'évolution à long terme des émissions de gaz à effet de serre.

23. D'après le Secrétaire exécutif, pour que la Conférence soit un succès, il faudrait qu'elle aboutisse aux deux résultats suivants : il faudrait d'une part qu'à l'issue de celle-ci, les pays en développement aient le sentiment d'être nettement mieux soutenus dans l'action qu'ils entreprenaient pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets, et dans les efforts sincères qu'ils faisaient pour assumer le rôle particulier qui leur revenait dans la nouvelle stratégie mondiale visant à instaurer un développement durable. Il faudrait d'autre part que les délégations de toutes les Parties soient convaincues de la possibilité d'appliquer effectivement le Protocole de Kyoto et soient prêtes à engager les procédures de ratification au plan interne, si cela n'avait pas déjà été fait. Il serait bon qu'à l'issue des travaux, les Parties visées à l'Annexe I, qui, en ratifiant le Protocole, permettraient à celui-ci d'entrer en vigueur, déclarent, qu'à leur avis, vu les résultats auxquels la Conférence avait abouti, le Protocole était désormais "ratifiable".

24. Le Secrétaire exécutif a dit en conclusion que l'adoption du Protocole de Kyoto avait été un véritable tour de force, mais que de nombreux points avaient été laissés en suspens. Il fallait maintenant conclure un accord, rédigé en termes clairs et sans ambiguïté, que les agents économiques pourraient mettre en pratique dès l'entrée en vigueur du Protocole – ou même avant, en cas de mise en application anticipée du mécanisme pour un développement propre. Ainsi, le déroulement des travaux de la Conférence était extrêmement important : il fallait aboutir à des résultats sur les questions de fond au cours de la première semaine et parvenir à un accord politique sur les points essentiels au milieu de la seconde semaine, ce qui laisserait suffisamment de temps pour achever la rédaction des dispositions techniques correspondantes avant la clôture.

#### **H. Autres déclarations**

25. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière, le 13 novembre 2000, des déclarations ont été faites par les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine), de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de la Chine, de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Maroc (au nom de la Ligue des États arabes), de Vanuatu (au nom des pays les moins avancés), du Koweït, de la République centrafricaine, du Kazakhstan et de la Jamahiriya arabe libyenne.

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

26. Pour l'examen de cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information faisant le point sur la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto (FCCC/CP/2000/INF.1).

27. À l'invitation du Président, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction qu'au 13 novembre 2000 182 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention et donc admis à participer à la prise de décisions à la session. Le Président a informé la Conférence des Parties que la Guinée équatoriale avait déposé son instrument de ratification le 16 août 2000 et deviendrait Partie le 14 novembre. Il a également signalé que la Bosnie-Herzégovine avait déposé son instrument de ratification le 7 septembre 2000 et deviendrait ainsi Partie le 6 décembre 2000, ce qui porterait le nombre total des Parties à 185.

28. La Conférence des Parties a également noté qu'au 13 novembre 2000, 30 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré; elle a remercié les États qui avaient ratifié le Protocole et a invité les autres à faire de même.

### **B. Adoption du règlement intérieur** (Point 2 b) de l'ordre du jour)

29. À la 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, le Président a informé la Conférence des Parties qu'il avait reçu un rapport du Président de la Conférence à sa cinquième session sur les consultations que celui-ci avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur. Comme la question n'était toujours pas réglée, le Président avait l'intention d'engager de nouvelles consultations en vue de parvenir à une solution pour l'adoption du règlement intérieur.

30. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

31. À la 9<sup>ème</sup> séance plénière, le 25 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence que du fait des négociations intensives menées pendant la première partie de la sixième session, il n'avait pas été possible d'entreprendre des consultations pour régler cette question. À la même séance, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition du Président, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa septième session, et a noté que le Président avait l'intention de procéder à des consultations informelles avec les Parties et de lui rendre compte des résultats de celles-ci à sa septième session.

### **C. Adoption de l'ordre du jour** (Point 2 c) de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figuraient l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2000/1 et Corr.1 et Add.1). Le Secrétaire exécutif avait établi l'ordre du jour provisoire en accord avec le Président de la cinquième session de la Conférence et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la douzième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et des consultations avec le Bureau.

33. À la même séance, le Président a rappelé que le point 5 de l'ordre du jour provisoire, "Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats", avait été inscrit conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à

l'article 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Il a informé la Conférence des Parties que le Groupe des 77 et la Chine avaient proposé de modifier le libellé de ce point<sup>2</sup>. Aucun consensus ne s'étant encore dégagé sur cette proposition, le Président a fait part de son intention de réfléchir à la manière de traiter ce point et de faire rapport à la Conférence. Constatant qu'il s'agissait d'un sujet délicat, il a souligné qu'il n'y aurait pas de surprise. Il a par conséquent proposé de laisser ce point en suspens.

34. La Conférence des Parties a donc adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2000/1 et Corr.1, étant entendu que le point 5 était laissé en suspens. Le Président allait engager une réflexion sur la manière de traiter ce point et en rendrait compte à la Conférence des Parties.

35. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a informé la Conférence qu'il avait longuement réfléchi à la manière de régler le problème qui se posait à propos du point 5 mais qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur la ligne de conduite à adopter. À la même séance, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition du Président, d'inscrire ce point et la note infrapaginale correspondante, à l'ordre du jour provisoire de sa septième session, et a noté que le Président avait l'intention de continuer à réfléchir aux moyens de parvenir à un consensus sur les questions à traiter au titre de ce point de l'ordre du jour et de lui faire rapport à ce sujet à sa septième session.

36. L'ordre du jour, adopté lors de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties, est donc le suivant :

1. Ouverture de la session :
  - a) Déclaration du Président de la Conférence à sa cinquième session;
  - b) Élection du Président de la Conférence à sa sixième session;
  - c) Déclaration du Président;
  - d) Discours de bienvenue;
  - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.
2. Questions d'organisation :
  - a) État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;

---

<sup>2</sup> Voir le document FCCC/CP/1999/6, par. 18.

- f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention;
  - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent :
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention :
- a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;
  - d) Renforcement des capacités :
    - i) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I);
    - ii) Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique;
  - e) Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5);
  - f) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);
  - g) Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5);
  - h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leurs douzième et treizième sessions.

5. *Point de l'ordre du jour laissé en suspens*<sup>3</sup>
6. Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie : examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention<sup>4</sup>
7. Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décision 8/CP.4) :
  - a) Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
  - b) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
  - c) Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5)<sup>5</sup>;
  - d) Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
  - e) Politiques et mesures correspondant aux "meilleures pratiques";
  - f) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;

---

<sup>3</sup> Étant donné que la Conférence des Parties avait été dans l'impossibilité, à sa cinquième session, de parvenir à une conclusion sur cette question (FCCC/CP/1999/6, par. 18), un point intitulé "Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats" avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la sixième session, conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Ce point de l'ordre du jour était assorti d'une note infrapaginale faisant état d'une proposition qui avait été soumise à la cinquième session par le Groupe des 77 et la Chine et qui visait à modifier le libellé du point comme suit : "Examen visant à déterminer si les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués". Lors de la première partie de sa sixième session, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir plus haut les paragraphes 33 à 35).

<sup>4</sup> La subdivision du point 6 consacrée à la proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I a été supprimée, le Kazakhstan ayant fait savoir dans une note verbale datée du 13 juin 2000 qu'il retirait sa proposition.

<sup>5</sup> À la cinquième session de la Conférence, après avoir consulté les membres du Bureau, le Président avait proposé qu'en ce qui concerne cet alinéa, il soit entendu que le programme de travail sur les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto serait examiné en bloc. Dans le même esprit, il avait été entendu que la Conférence des Parties se pencherait, à sa sixième session, sur les aspects sur lesquels elle devrait se prononcer ainsi que ceux sur lesquels la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto devait prendre position à sa première session (FCCC/CP/1999/6, par. 16).

- g) Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4);
  - h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leurs douzième et treizième sessions.
8. Questions administratives et financières
9. Déclarations :
- a) Déclarations des Parties;
  - b) Déclarations des États observateurs;
  - c) Déclarations des organisations intergouvernementales;
  - d) Déclarations des organisations non gouvernementales.
10. Questions diverses
11. Conclusion des travaux de la session :
- a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session;
  - b) Clôture de la session.

**D. Participation de la République fédérale de Yougoslavie à la sixième session de la Conférence des Parties**

37. À la 1ère séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties a été informée que l'Assemblée générale des Nations Unies avait, par sa résolution 55/12, admis la République fédérale de Yougoslavie en tant que "nouveau membre" de l'Organisation des Nations Unies.

38. À la même séance, la Conférence a décidé que la République fédérale de Yougoslavie devait être invitée à participer à la sixième session en qualité d'État observateur, en attendant que le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies fournisse des renseignements quant au statut de la "nouvelle" République fédérale de Yougoslavie en tant que Partie aux traités multilatéraux qu'avait ratifiés ou auxquels avait adhéré l'"ex" République fédérale de Yougoslavie, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

39. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, la Conférence a été informée que cette question faisait toujours l'objet de consultations entre le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les Parties intéressées.

40. Le Président a indiqué que la République fédérale de Yougoslavie continuerait de participer en qualité d'État observateur à la Conférence et aux sessions de ses organes subsidiaires en attendant que soit reçue et examinée la communication pertinente du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies.

**E. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

41. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation six vice-présidents et le Rapporteur de la Conférence, étant entendu que les consultations se poursuivraient au sein du Groupe des États d'Asie au sujet du (septième) poste de vice-président restant à pourvoir. Il a été entendu également qu'un représentant du pays (Maroc) qui accueillerait la septième session de la Conférence des Parties participerait ès qualités aux travaux du Bureau.

42. Le Bureau de la Conférence était donc composé comme suit :

Président

M. Jan Pronk (Pays-Bas)

Vice-Présidents

M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine)

M. Mohammed S. Barkindo (Nigéria)

M. Philip M. Gwage (Ouganda)

M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

M. Andrej Kranjc (Slovénie)

M. Viacheslav Lipinsky (Ukraine)

..... (.....)

Rapporteur

M. Gao Feng (Chine)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Harald Dovland (Norvège)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

43. En constituant ainsi le Bureau, la Conférence des Parties a reconnu qu'elle dérogeait à titre exceptionnel à l'article 22 du projet de règlement intérieur qui était appliqué.

44. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a noté que le Groupe des États d'Asie n'avait toujours pas proposé de candidat au poste de vice-président restant à pourvoir.

**F. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

45. Pour l'examen de cette question, à sa 1ère séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité

d'observateurs (FCCC/CP/2000/2), dans laquelle figurait la liste des cinq organisations intergouvernementales et des 85 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Sur recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé que ces organisations seraient admises en qualité d'observateurs.

46. À la même séance, le représentant de la Malaisie (parlant au nom des États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), a demandé l'accréditation de l'ANASE en qualité d'organisation intergouvernementale à la session en cours.

47. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, la Conférence des Parties qui, suite à l'examen de la question par le Bureau, était saisie d'une nouvelle note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2000/2/Add.1), a décidé d'accorder à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) le statut d'observateur à sa sixième session. À cet égard, le Président a rappelé que les demandes d'accréditation d'organisations en qualité d'observateurs devaient être adressées au secrétariat au moins huit semaines avant le début de la session de la Conférence, et a engagé toutes les Parties à respecter ce délai.

**G. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**  
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

48. Au titre de ce point, la Conférence des Parties était saisie d'une note (FCCC/CP/2000/1/Add.1) dans laquelle le Secrétaire exécutif faisait des suggestions concernant l'organisation des travaux et montrait dans un tableau synoptique comment ceux-ci pourraient se dérouler. Indépendamment des neuf séances plénières de la Conférence, le Président a convoqué entre le 20 et le 25 novembre 2001 un certain nombre de réunions plénières informelles de haut niveau rassemblant ministres et hauts fonctionnaires dans le but de procéder à des négociations informelles sur les questions relatives au Plan d'action de Buenos Aires. Les Parties se sont divisées en quatre groupes animés par des ministres, pour tenter de parvenir à un consensus sur les points essentiels. Les groupes se sont concentrés sur les questions suivantes : 1) renforcement des capacités, transfert de technologies, effets néfastes, et mécanismes financiers et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); 2) mécanismes de Kyoto; 3) utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) et 4) respect des dispositions, politiques et mesures, et comptabilisation, communication d'informations et procédure d'examen. Le 23 novembre, le Président a publié un texte récapitulatif des propositions destinées à faire avancer les négociations (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, annexe de la décision 1/CP.6) puis a organisé des consultations informelles pour régler les questions en suspens.

**H. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties**  
(Point 2 g) de l'ordre du jour)

49. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, suite à la recommandation formulée par le SBI lors de la première partie de sa treizième session (FCCC/CP/2000/1/Add.1, annexe I), la Conférence des Parties a adopté la décision 2/CP.6 intitulée "Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties". Pour le texte de cette décision, voir la section 1 de la deuxième partie du présent rapport (FCCC/CP/2000/5/Add.2).

50. Le représentant du Maroc, parlant au nom du Ministre du logement et de l'environnement, a remercié les Parties d'avoir accepté l'offre de son pays d'accueillir la septième session de la Conférence, témoignant par là leur confiance au Maroc et à tout le continent africain. La réunion de Marrakech permettrait - il en était certain - de relever les défis de demain.

**I. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2001-2004**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

51. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, suite à la recommandation formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 43 f)), la Conférence des Parties a arrêté les dates suivantes pour les première et seconde séries de sessions de 2004 :

- Première série de sessions : du 14 au 25 juin 2004 et
- Seconde série de sessions : du 29 novembre au 10 décembre 2004.

Pour le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2001-2004, voir la section III.B de la deuxième partie du présent rapport (FCCC/CP/2000/5/Add.2).

**J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

52. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties, notant que le Bureau avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties, a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2000/4).

**K. Participation**

53. La première partie de la sixième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni des représentants des 176 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Fidji	Micronésie (États fédérés de)
Albanie	Finlande	Monaco
Algérie	France	Mongolie
Allemagne	Gabon	Mozambique
Angola	Gambie	Myanmar
Antigua-et-Barbuda	Géorgie	Namibie
Arabie saoudite	Ghana	Nauru
Argentine	Grèce	Népal
Arménie	Grenade	Nicaragua
Australie	Guatemala	Niger
Autriche	Guinée	Nigéria
Azerbaïdjan	Guinée-Bissau	Nioué
Bahamas	Guyana	Norvège
Bangladesh	Haïti	Nouvelle-Zélande
Barbade	Honduras	Oman
Bélarus	Hongrie	Ouganda
Belgique	Îles Cook	Ouzbékistan
Belize	Îles Marshall	Pakistan
Bénin	Îles Salomon	Palaos
Bhoutan	Inde	Panama
Bolivie	Indonésie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Botswana	Iran (République islamique d')	Paraguay
Brésil	Irlande	Pays-Bas
Bulgarie	Islande	Pérou
Burkina Faso	Israël	Philippines
Burundi	Italie	Pologne
Cambodge	Jamahiriya arabe libyenne	Portugal
Canada	Jamaïque	Qatar
Cap-Vert	Japon	République arabe syrienne
Chili	Jordanie	République centrafricaine
Chine	Kazakhstan	République de Corée
Chypre	Kenya	République démocratique du Congo
Colombie	Kirghizistan	République démocratique populaire lao
Communauté européenne	Kiribati	République de Moldova
Comores	Koweït	République dominicaine
Congo	Lesotho	République tchèque
Costa Rica	Lettonie	République-Unie de Tanzanie
Côte d'Ivoire	Liban	Roumanie
Croatie	Liechtenstein	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cuba	Lituanie	Rwanda
Danemark	Luxembourg	Sainte-Lucie
Djibouti	Madagascar	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Égypte	Malaisie	Samoa
El Salvador	Malawi	Sao Tomé-et-Principe
Émirats arabes unis	Maldives	Sénégal
Équateur	Mali	
Érythrée	Malte	
Espagne	Maroc	
Estonie	Maurice	
États-Unis d'Amérique	Mauritanie	
Éthiopie	Mexique	
Fédération de Russie		

Seychelles	Swaziland	Ukraine
Sierra Leone	Tadjikistan	Uruguay
Singapour	Tchad	Vanuatu
Slovaquie	Thaïlande	Venezuela
Slovénie	Togo	Viet Nam
Soudan	Tonga	Yémen
Sri Lanka	Trinité-et-Tobago	Zambie
Suède	Tunisie	Zimbabwe
Suisse	Turkménistan	
Suriname	Tuvalu	

54. Ont également assisté à la première partie de la sixième session des observateurs des quatre États suivants : Libéria, Saint-Siège, Turquie et Yougoslavie.

55. Les bureaux du Secrétariat de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département des affaires économiques et sociales  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Secrétariat de la Convention de Vienne et de son Protocole de Montréal (PNUE-OZONE)  
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
Université des Nations Unies

56. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organismes apparentés ci-après étaient représentés à la première partie de la sixième session :

Banque mondiale  
Commission océanographique intergouvernementale (COI-UNESCO)  
Fonds pour l'environnement mondial  
Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC)  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation internationale du Travail  
Organisation météorologique mondiale  
Organisation mondiale de la santé  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

57. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées.

58. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la première partie de la sixième session de la Conférence, voir plus loin l'annexe II.

#### **L. Documentation**

59. On trouvera à l'annexe III la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie lors de la première partie de sa sixième session.

### **III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

60. À la 3ème séance plénière, le 20 novembre, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), M. Harald Dovland (Norvège) a présenté les rapports sur les travaux de cet organe à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5) et lors de la première partie de sa treizième session (FCCC/SBSTA/2000/10) et a rendu compte oralement à la Conférence des progrès accomplis par le SBSTA lors de la seconde partie de sa treizième session, tenue la semaine précédente.

61. Au sujet des points de l'ordre du jour examinés par le seul SBSTA, il a indiqué que celui-ci était convenu de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision intitulé "Lignes directrices pour les systèmes nationaux prévues au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto"<sup>6</sup> et de lui renvoyer pour qu'elle les examine plus avant, des projets de texte au titre des points 4 e)<sup>7</sup> et 7 a)<sup>8</sup>, b)<sup>9</sup>, e)<sup>10</sup> et g)<sup>11</sup>.

62. S'agissant des points de l'ordre du jour examinés conjointement par le SBSTA et le SBI, le Président du SBSTA a ajouté que les deux organes étaient convenus de renvoyer à la Conférence des Parties, pour qu'elle les examine plus avant, des projets de texte au titre des points 4 g)<sup>12</sup> et 7 c)<sup>13</sup>.

63. À la 3ème séance plénière également, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note des rapports sur les travaux du SBSTA à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5) et lors de la première partie de sa treizième session (FCCC/SBSTA/2000/10), ainsi que du rapport oral du Président du SBSTA sur la seconde partie de sa treizième session<sup>14</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. II).

<sup>7</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. I).

<sup>8</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. II).

<sup>9</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (Vol. IV).

<sup>10</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. IV).

<sup>11</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. IV).

<sup>12</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. I).

<sup>13</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. V).

<sup>14</sup> Le rapport du SBSTA sur les travaux de la seconde partie de sa treizième session a été publié sous la cote FCCC/SBSTA/2000/14.

**B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

64. À la 3<sup>ème</sup> séance plénière, le 20 novembre, le Président du SBI, M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda) a présenté les rapports sur les travaux du SBI à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5) et lors de la première partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10) et a en outre rendu compte oralement à la Conférence des progrès accomplis par le SBI lors de la seconde partie de sa treizième session, tenue la semaine précédente.

65. Il a mentionné d'abord le projet de décision intitulé "Solidarité avec les pays d'Afrique australe, en particulier le Mozambique" (FCCC/SBI/2000/5, annexe II), que le SBI, à sa douzième session, avait recommandé à la Conférence des Parties d'adopter au titre du point 10 de l'ordre du jour, puis la recommandation du SBI, adoptée également à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 43 f)), concernant les dates des première et deuxième séries de sessions en 2004, au titre du point 2 h) de l'ordre du jour.

66. Lors de la première partie de sa treizième session, le SBI avait en outre recommandé deux décisions à la Conférence des Parties pour adoption à sa sixième session : une décision concernant les dates et le lieu de la septième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/2000/1/Add.1, annexe I) au titre du point 2 g) de l'ordre du jour et une décision d'ensemble sur les questions administratives et financières (FCCC/CP/2000/1/Add.1, annexe II) au titre du point 8.

67. Au sujet des autres points de l'ordre du jour examinés par le seul SBI lors de la seconde partie de sa treizième session, le Président du SBI a indiqué que celui-ci avait recommandé que la Conférence des Parties prenne note, au titre du point 4 a), de ses conclusions sur les "données des inventaires de gaz à effet de serre de 1990 à 1998"<sup>15</sup> et adopte, au titre du point 4 b), un projet de décision intitulé "Deuxième compilation - synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention" (FCCC/SBI/2000/L.5). Le SBI avait recommandé également que la Conférence des Parties prenne note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/2000/3 et FCCC/CP/2000/3/Add.1). En outre, il était convenu de renvoyer à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'examine plus avant, un projet de texte au titre du point 4 c)<sup>16</sup>.

68. S'agissant des points examinés conjointement par le SBI et le SBSTA, le Président du SBI a indiqué que les deux organes étaient convenus de renvoyer des projets de texte à la Conférence des Parties, pour qu'elle les examine plus avant au titre des points 4 d)<sup>17</sup>, 7 d)<sup>18</sup> et 4 f)/7 f) pris ensemble<sup>19</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir le document FCCC/SBI/2000/CRP.14. SBI Report reference.

<sup>16</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. I).

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. I).

<sup>18</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (Vol. IV).

<sup>19</sup> Voir le document FCCC/CP/2000/INF.3 (Vol. II).

69. À la 3ème séance plénière également, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note des rapports sur les travaux du SBI à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5) et lors de la première partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10), ainsi que du rapport oral du Président du SBI sur la seconde partie de sa treizième session<sup>20</sup>.

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION  
DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**  
(Point 4 de l'ordre du jour)

**A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**  
(Point 4 a) de l'ordre du jour)

70. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note des conclusions du SBI sur les données des inventaires de gaz à effet de serre de 1990 à 1998 (voir le document FCCC/SBI/2000/17, chap. VIII).

**B. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**  
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

71. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties, agissant sur la recommandation du SBI<sup>21</sup>, a adopté la décision 3/CP.6 intitulée "Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention" (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. I).

**C. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence**  
(Point 4 c) de l'ordre du jour)

72. Au titre de ce point, et conformément au mémorandum d'accord dont le texte est reproduit en annexe à la décision 12/CP.2, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a soumis à la Conférence des Parties à sa sixième session un rapport dans lequel il expliquait comment il avait appliqué les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans le cadre de ses travaux relatifs à la Convention (FCCC/CP/2000/3). Il a soumis également un autre rapport consacré à l'examen de ses activités habilitantes (FCCC/CP/2000/3/Add.1).

73. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note des deux rapports du FEM susmentionnés et a fait siennes les conclusions que le SBI avait adoptées à ce sujet (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. III).

---

<sup>20</sup> Le rapport du SBI sur les travaux de la seconde partie de sa treizième session a été publié sous la cote FCCC/SBI/2000/17.

<sup>21</sup> Voir le document FCCC/SBI/2000/L.5.

Directives à l'intention du mécanisme financier

74. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte intitulé "Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier" établi sous l'autorité du Président de la Conférence pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. I)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par le SBI (voir plus haut le paragraphe 67) (ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. I)).

**D. Renforcement des capacités**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

i) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)

75. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. I)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par les organes subsidiaires (voir plus haut le paragraphe 68) (ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. I)).

ii) Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique

76. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. I)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par les organes subsidiaires (voir plus haut le paragraphe 68) (ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. I)).

**E. Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5)**

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

77. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. I)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par le SBSTA (voir plus haut le paragraphe 61) (ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. I)).

**F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)**

(Point 4 f) de l'ordre du jour)

78. Cette question a été examinée en même temps que celle visée à l'alinéa f) de l'article 7 intitulé "Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto". À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte portant sur les deux questions, qui avait été établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. II)), étant entendu qu'elle

restait saisie du texte renvoyé par les organes subsidiaires (voir plus haut le paragraphe 68) (ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. II)).

i) Contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

79. À sa 9<sup>ème</sup> séance plénière, le 25 novembre, la Conférence a adopté la résolution 2/CP.6 "Contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés". La résolution élaborée par le groupe des pays les moins avancés traitait des besoins et des préoccupations spécifiques des pays les moins avancés et de leur situation particulière face aux effets néfastes des changements climatiques.

80. À cet égard, à la même séance, la Conférence a décidé de transmettre la résolution 2/CP.6 à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (et a donné un certain nombre d'instructions au secrétariat) (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, section II).

ii) Travaux futurs concernant les pays les moins avancés

81. À sa 9<sup>ème</sup> séance plénière également, le 25 novembre, la Conférence des Parties, agissant sur la recommandation des Présidents du SBSTA et du SBI, a donné un certain nombre d'instructions au secrétariat concernant les nouveaux travaux à entreprendre au sujet des pays les moins avancés (FCCC/CP/2000/5/Add.2, section III).

**G. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5)**

(Point 4 g) de l'ordre du jour

82. À sa 3<sup>ème</sup> séance plénière, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question que les deux organes subsidiaires lui avaient renvoyé conjointement (voir plus haut le paragraphe 62). (Ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. I)).

**V. [POINT DE L'ORDRE DU JOUR LAISSÉ EN SUSPENS]**

(Point 5 de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

**VI. PROPOSITION VISANT À MODIFIER LES LISTES FIGURANT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION EN SUPPRIMANT LE NOM DE LA TURQUIE : EXAMEN DES INFORMATIONS DISPONIBLES ET, ÉVENTUELLEMENT, ADOPTION DE DÉCISIONS AU TITRE DE L'ALINÉA f) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

83. À la 8<sup>ème</sup> séance plénière, le 24 novembre, le Président a informé la Conférence qu'après avoir rencontré la délégation turque il avait demandé au Rapporteur de la Conférence à sa cinquième session, M. Antonio José Vallim Guerreiro (Brésil), d'entreprendre en son nom des consultations informelles sur la question pendant la session de la Conférence. Un certain nombre de délégations avaient fait savoir à M. Vallim Guerreiro qu'elles avaient besoin de davantage de temps pour consulter leur gouvernement.

84. À la même séance, le Président a rappelé que, dans la déclaration qu'il avait prononcée à la 4<sup>ème</sup> séance plénière (voir plus loin la section IX), le Ministre de l'environnement de la Turquie avait fait une nouvelle proposition tendant à ce que :

a) Le nom de la Turquie soit supprimé de l'annexe II de la Convention; et

b) Le nom de ce pays soit maintenu à l'annexe I mais assorti d'une note infrapaginale précisant que, selon le principe des "responsabilités communes mais différenciées", la Turquie devrait bénéficier de conditions favorables eu égard aux difficultés qu'elle rencontrait du fait qu'elle n'en était qu'au premier stade de l'industrialisation. Ce statut spécial devrait être signalé comme cela avait été fait pour les "pays en transition vers une économie de marché" à l'annexe I de la Convention.

85. À l'issue d'un débat auquel ont pris part les représentants de trois Parties, la Conférence a décidé, sur proposition du Président, de renvoyer la nouvelle proposition de la Turquie au SBI pour qu'il l'examine à sa prochaine session et lui soumette à sa septième session une recommandation qu'elle examinerait et sur laquelle elle se prononcerait définitivement.

## **VII. PRÉPARATIFS EN VUE DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (DÉCISION 8/CP.4)**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **A. Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

86. À sa 9<sup>ème</sup> séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux, étant entendu qu'elle restait saisie des textes renvoyés par le SBSTA (voir plus haut le paragraphe 61) (ces textes figurent dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. III)). Pour le texte du projet de décision intitulé "Lignes directrices pour les systèmes nationaux prévues au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto" que le SBSTA avait soumis pour adoption à la Conférence des Parties, voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. III).

### **B. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

87. À sa 3<sup>ème</sup> séance plénière, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question renvoyé par le SBSTA (voir plus haut le paragraphe 61). (Ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. IV)).

### **C. Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5)**

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

88. À sa 9<sup>ème</sup> séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. V)), étant entendu qu'elle restait saisie des textes

renvoyés par les organes subsidiaires (voir plus haut le paragraphe 62). (Ces textes figurent dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. V)).

**D. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto**

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

89. À sa 3ème séance plénière, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question renvoyé par les organes subsidiaires (voir plus haut le paragraphe 68). (Ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. IV)).

**E. Politiques et mesures correspondant aux "meilleures pratiques"**

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

90. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. IV)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par le SBSTA (voir plus haut le paragraphe 61). (Ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. IV)).

**F. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto**

(Point 7 f) de l'ordre du jour)

91. Cette question a été examinée en même temps que celle visée à l'alinéa f) du point 4 intitulé "Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)". Pour les mesures prises au sujet de ces deux questions par la Conférence des Parties à sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, voir plus haut le paragraphe 78.

**G. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4)**

(Point 7 g) de l'ordre du jour)

92. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties a pris note d'un texte sur la question établi sous l'autorité du Président pour faciliter la suite des travaux (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.3 (vol. IV)), étant entendu qu'elle restait saisie du texte renvoyé par le SBSTA (voir plus haut le paragraphe 61). (Ce texte figure dans le document FCCC/CP/2000/INF.3 (vol. IV)).

**VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

93. Au titre de ce point, la Conférence était saisie, pour adoption à la session en cours, d'un projet de décision d'ensemble (FCCC/CP/2000/1/Add.1, annexe II) recommandé par le SBI lors de la première partie de sa treizième session.

94. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a noté que, suivant ce projet de décision, le SBI reporterait une nouvelle fois l'examen des solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions à sa session suivante.

95. À la même séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 4/CP.6 sur les questions administratives et financières (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. I).

## **IX. DÉCLARATIONS** (Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Allocutions prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement**

96. À la reprise de la 3ème séance plénière, le 20 novembre, en présence de S.M. la Reine Beatrix des Pays-Bas, le Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas, M. Wim Kok et le Président de la République française, M. Jacques Chirac, ont prononcé une allocution.

97. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, le Président du Costa Rica, S. E. M. Miguel Angel Rodriguez Echeverría, a prononcé une allocution.

### **B. Déclarations des Parties** (Point 9 a) de l'ordre du jour)

98. Aux 5ème et 6ème séances plénières, le 21 novembre, ainsi qu'à la 7ème séance, le 22 novembre, des déclarations de politique générale ont été faites par 109 ministres et autres représentants des Parties. Pour la liste des orateurs, voir l'annexe I.

### **C. Déclarations des États observateurs** (Point 9 b) de l'ordre du jour)

99. À la 4ème séance plénière, le 20 novembre, le représentant d'un État observateur, M. Fevzi Aytiken, Ministre de l'environnement de la Turquie, a fait une déclaration de politique générale.

### **D. Déclarations des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales** (Point 9 c) de l'ordre du jour)

100. À la 4ème séance plénière, le 20 novembre, des déclarations ont été faites par le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Vice-Président chargé du développement écologiquement et socialement durable de la Banque mondiale, le Directeur général adjoint chargé du Département de la gestion de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Directeur général de la Division de l'appui sectoriel et de la viabilité du point de vue écologique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le représentant de l'Université des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Secrétaire général de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, le Directeur exécutif de l'Agence internationale

de l'énergie, le Directeur de la Direction de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Directeur de l'Institut international du froid.

**E. Déclarations des organisations non gouvernementales**  
(Point 9 d) de l'ordre du jour)

101. À la 4ème séance plénière, le 20 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Union mondiale pour la nature (UICN), Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, Milieudéfense (Amis de la Terre - Pays-Bas), Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement (GLOBE), Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Climate Action Network Africa, Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V. (parlant au nom d'organisations représentant les populations autochtones), Union internationale de l'industrie du gaz (UIG), Conseil œcuménique des Églises, Business Council for Sustainable Energy (au nom également de l'European Business Council for a Sustainable Energy Future) et Confédération européenne des propriétaires forestiers.

**F. Présentation de la réunion internationale de la jeunesse**

102. À la 5ème séance plénière, le 21 novembre, Mme Yvonne Khamati (Kenya) et M. Shaun Nixon (Royaume-Uni), ont fait une communication au nom des 118 jeunes gens venus de 61 pays pour participer à la réunion internationale de la jeunesse organisée parallèlement à la Conférence des Parties par le Gouvernement néerlandais. Les deux représentants ont évoqué notamment la Déclaration adoptée à l'occasion de cette réunion, dont des exemplaires avaient été mis à la disposition de tous les participants. Un petit film a également été projeté.

103. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, Mme Ngasuma Kanyeka (République-Unie de Tanzanie) a présenté le plan mis au point en vue de la création d'un réseau de la jeunesse, qui serait dénommé World Youth Organization on Climate Change (WYOCC), et Mme Luciana Arantes (Brésil) a remis un exemplaire du plan au Président de la Conférence.

104. À la même séance, Mme Kaori Tsuji (Japon), Mme Maria Anderson (Danemark), M. Sergio Caller (El Salvador) et Mme Trudy Stanislaus (Grenade) ont remis au Président et au Secrétaire exécutif un drapeau symbolisant la présence des jeunes à la sixième session de la Conférence des Parties.

**X. QUESTIONS DIVERSES**  
(Point 10 de l'ordre du jour)

**A. Solidarité avec les pays d'Afrique australe, en particulier le Mozambique**

105. À sa 9ème séance plénière, le 25 novembre, la Conférence des Parties, agissant sur la recommandation conjointe du SBSTA et du SBI (FCCC/SBI/2000/5 et FCCC/SBSTA/2000/5, annexe II), a adopté la résolution 1/CP.6 intitulée "Solidarité avec les pays d'Afrique australe, en particulier le Mozambique" (FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. II).

## **B. Nouveaux travaux demandés**

106. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a noté que dans un certain nombre des projets de textes de négociation élaborés au cours de la session, il était demandé que de nouveaux travaux soient entrepris avant la quatorzième session des organes subsidiaires dans le cadre du processus découlant de la Convention en cours. Bien que ces textes n'aient pas été officiellement adoptés, les présidents des organes subsidiaires avaient recommandé que, lorsque, de l'avis général, les demandes correspondantes étaient fondées, ces travaux soient effectivement entrepris, faisant valoir qu'ils contribueraient à renforcer l'application de la Convention et à faire progresser les travaux techniques relatifs au Protocole de Kyoto.

107. À la même séance, la Conférence des Parties a décidé, sur la recommandation des présidents des organes subsidiaires, de faire droit aux demandes de nouveaux travaux concernant les pays les moins avancés, la comptabilisation, la communication d'informations et le processus d'examen prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto, ainsi que les politiques et mesures (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. III).

## **XI. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la première partie de sa sixième session**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

108. À sa 9ème séance plénière, la Conférence des Parties a examiné le projet de rapport sur les travaux de la première partie de sa sixième session (FCCC/CP/2000/L.1 et Add.1 à 4) présenté par le Rapporteur.

109. Après un débat de procédure auquel ont pris part les représentants de trois Parties et d'un État observateur, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de la première partie de sa sixième session et a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

### **B. Suspension de la session**

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Adoption de la décision 1/CP.6**

110. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a présenté un projet de décision intitulé "Mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires" (voir le document FCCC/CP/2000/L.3), qui visait à faire le point des progrès accomplis et à préparer le terrain en vue de la poursuite des travaux à la reprise de la sixième session.

111. Après un bref échange de vues au cours duquel un certain nombre d'amendements au projet de décision ont été proposés, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.6, intitulée "Mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires", telle qu'elle avait été modifiée (FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. I).

## 2. Exposé récapitulatif du Président

112. À la 9ème séance plénière également, le 25 novembre, à la demande d'une Partie, le Président a repris les points principaux de l'exposé récapitulatif qu'il avait fait plus tôt dans la journée, au cours d'une réunion informelle de haut niveau.

113. Il a fait observer que le processus de négociation mené pendant la session en cours était arrivé à son terme sans que les Parties réussissent à se mettre d'accord sur une décision d'ensemble équilibrée sur laquelle il aurait été possible de s'appuyer pour achever la mise au point des textes de négociation qui avaient été soumis à la Conférence par l'intermédiaire des organes subsidiaires. Les négociations avaient montré que les avis étaient très partagés et ces divergences de vues n'avaient pas permis de parvenir à un accord.

114. Quoi qu'il en soit, le Président avait le sentiment - confirmé par plusieurs des personnalités qui avaient dirigé les négociations avec lui et par de nombreuses délégations - que, malgré d'importantes divergences de vues, un pas avait été fait dans la bonne direction. À un certain moment, il avait même semblé y avoir une quasi-convergence mais cela ne s'était pas concrétisé, en raison du manque de temps, de la complexité des questions, et des procédures choisies et aussi parce que, pour un certain nombre de délégations, le moment n'était pas encore venu, apparemment, de prendre une décision politique sur les différents points considérés.

115. Néanmoins, il serait peut-être possible de reprendre les négociations, voire de les mener à leur terme et d'aboutir à un accord, avant la date fixée pour la septième session de la Conférence des Parties. En fait, la Conférence serait bien inspirée de ne pas laisser s'essouffler la dynamique politique qui avait été enclenchée; elle ne devrait pas non plus laisser passer l'occasion de répondre à l'attente de la communauté internationale, qui fondait de grands espoirs sur l'application du Protocole de Kyoto.

116. En conséquence, conformément aux vues exprimées par les représentants de nombreuses Parties, et avec l'accord du Bureau, le Président a proposé de ne pas clore la sixième session de la Conférence et de reprendre celle-ci en 2001. Il faudrait bien préparer la seconde partie de la session pour que ses travaux soient couronnés de succès.

## 3. Remerciements au pays hôte

117. À la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le représentant du Nigéria (parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a présenté un projet de résolution intitulé "Remerciements au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas ainsi qu'à la ville et aux habitants de La Haye" (FCCC/CP/2000/L.4).

118. À la même séance, la Conférence a adopté ce projet en tant que résolution 3/CP.6 (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. II).

## 4. Déclaration finale du Président

119. Dans une déclaration finale prononcée à la 9ème séance plénière, le 25 novembre, le Président a dit que sa déception devant le manque de résultats s'était quelque peu atténuée à la suite des entretiens qu'il avait eus avec les représentants et des déclarations faites par les délégations des Parties à la réunion politique informelle de haut niveau qui avait précédé

la 9<sup>ème</sup> séance plénière officielle. Les opinions publiques nationales et les médias seraient certes déçus par les résultats de la Conférence, mais il faudrait s'attacher à corriger cette impression en adoptant une attitude constructive et en montrant que les Parties, en décidant de ne pas clore la sixième session et de la reprendre ultérieurement, se donnaient de bonnes chances de parvenir à un accord.

120. Le Président a mis l'accent sur les liens que la Conférence avait noués avec le monde extérieur en associant à ses travaux de nombreux invités, des jeunes, des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations professionnelles, d'organisations de défense de l'environnement, etc. En outre, S. M. la Reine Beatrix des Pays-Bas avait à deux reprises honoré la Conférence de sa présence, témoignant ainsi du grand intérêt qu'elle portait personnellement à la question des changements climatiques.

121. En conclusion, le Président a rendu hommage à tous les participants qui n'avaient pas ménagé leurs efforts ainsi qu'à tous les membres du secrétariat qui - sur "le devant de la scène" et "en coulisse", au siège à Bonn et sur place aux Pays-Bas - avaient fait collectivement tout leur possible pour assurer le bon déroulement de la Conférence.

122. Le Président a ensuite suspendu les travaux de la sixième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

**Liste des représentants des Parties qui ont fait des déclarations de politique générale  
au titre de l'alinéa a) du point 9 de l'ordre du jour<sup>22</sup>**

Afrique du sud	S. E. Mme Rejoice T. Mabudafhasi Vice-Ministre, Ministère de l'environnement et du tourisme***
Allemagne	S. E. M. Jürgen Trittin Ministre fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire**
Arabie saoudite	S. E. M. Ali I. Al-Naimi Ministre des ressources pétrolières et minérales**
Arménie	S. E. M. Murad Muradyan Ministre de la protection de la nature**
Australie	S. E. M. Robert Hill Ministre de l'environnement et du patrimoine*
Autriche	S. E. Mme Benita Ferrero-Waldner Ministre des affaires étrangères**
Bangladesh	S. E. Mme Syeda Sajeda Chowdhury Ministre de l'environnement et des forêts**
Bélarus	S. E. M. Michail I. Rusyj Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement**
Belgique	M. Olivier Deleuze Secrétaire d'État pour l'énergie et le développement durable**
Bénin	S. E. M. Luc-Marie Constant Gnacadja Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme**
Bhoutan	M. Nado Rinchhen Vice-Ministre de l'environnement***

---

<sup>22</sup> Signes indiquant la séance plénière à laquelle chaque déclaration a été faite :

- \* Déclaration prononcée à la 5ème séance plénière, le 21 novembre.
- \*\* Déclaration prononcée à la 6ème séance plénière, le 21 novembre.
- \*\*\* Déclaration prononcée à la 7ème séance plénière, le 22 novembre.

Bolivie	S. E. Sr. Ronald MacLean Abaroa Ministro de Desarrollo Sostenible y Planificación*
Botswana	S. E. M. David N. Magang Ministre des travaux publics, des transports et des communications**
Brésil	S. E. M. Ronaldo Mota Sardenberg Ministre des sciences et de la technologie*
Cambodge	S. E. M. Mok Mareth Ministre de l'environnement**
Canada	S. E. M. Lloyd Axworthy Membre du Conseil privé**
Chili	Sra. Adriana Hoffmann Directora Ejecutiva Comisión Nacional del Medio Ambiente**
Chine	S. E. M. LIU Jiang Ministre et Vice-Président de la Commission d'État chargée de la planification du développement*
Colombie	S. E. M. Juan Mayr Maldonado Ministre de l'environnement**
Communauté européenne	S. E. Mme Margot Wallström Commissaire à l'environnement, la sûreté nucléaire et la protection civile*
Costa Rica	S. E. Mme Elizabeth Odio Benito Vice-Présidente et Ministre de l'environnement et de l'énergie*
Côte d'Ivoire	M. Mamadou Bigot Conseiller technique, Ministère de l'environnement, de l'eau et de la forêt**
Cuba	Sra. Gisela Alonso Domínguez Presidenta, Agencia de Medio Ambiente***
Danemark	S. E. M. Svend Auken Ministre de l'environnement et de l'énergie*
Égypte	S. E. Mme Nadia Makrem Ebeid Ministre d'État chargée de l'environnement**

El Salvador	S. E. Mme Ana Maria Majano Ministre de l'environnement et des ressources naturelles**
Équateur	S. E. M. Rodolfo Rendon Blacio Ministre de l'environnement**
Espagne	S. E. Sr. Jaume Matas Palou Ministro de Medio Ambiente***
États-Unis d'Amérique	H. E. M. Frank E. Loy Under-Secretary of State for Global Affairs, Department of State**
Fédération de Russie	M. Alexander Bedritsky Chef du Service fédéral d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement**
Finlande	S. E. Mme Satu Hassi Ministre de l'environnement**
Gambie	S. E. Mme Susan Waffa-Ogoo Secrétaire d'État Département d'État chargé de la pêche, des ressources naturelles et de l'environnement Cabinet du Président***
Ghana	M. Lee Ockran Ministre adjoint de l'environnement**
Grèce	M. Elias Efthimiopoulos Ministre adjoint de l'environnement***
Guatemala	M. Sergio Lavarreda Vice-Secrétaire à l'environnement***
Guinée-Bissau	S. E. M. Francisco Jose Fernandes, Jr. Ministre des ressources naturelles et de l'environnement**
Honduras	S. E. Sra. Xiomara Gómez de Caballero Ministra de Recursos Naturales y Ambiente**
Hongrie <sup>23</sup>	S. E. M. Ferenc Ligetvári Ministre de l'environnement*

---

<sup>23</sup> Parlant également au nom du Groupe de Visegrad.

Inde	S. E. M. Suresh Prabhu Ministre de l'énergie**
Indonésie	S. E. M. Alexander Sonny Keraf Ministre d'État chargé de l'environnement**
Iran (République islamique d')	S. E. Mme Massoumeh Ebtekar Vice-Présidente de la République islamique d'Iran et Chef du Département de l'environnement*
Irlande	S. E. M. Noel Dempsey Minister of Environment and Local Government**
Islande	S. E. Mme Siv Fridleifsdottir Ministre de l'environnement**
Israël	S. E. M. Yossi Gal Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Ambassade d'Israël aux Pays-Bas***
Italie	S. E. M. Willer Bordon Ministre de l'environnement**
Jamahiriya arabe libyenne	M. Abdullatif Salem Benrageb Directeur et Chef de l'administration du Comité national chargé des changements climatiques***
Jamaïque <sup>24</sup>	S. E. M. Seymour St. E. Mullings Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources foncières et de l'environnement*
Japon	S. E. Mme Yoriko Kawaguchi Ministre d'État, Directrice générale de l'Agence de l'environnement*
Jordanie	M. Ghazi F. Odat Directeur général adjoint de la Société de protection de l'environnement, Ministère des affaires urbaines et rurales et de l'environnement**
Kazakhstan	M. Kairat Medybayevich Aitekenov Président du Comité de la protection de l'environnement***

---

<sup>24</sup> Parlant au nom de la CARICOM.

Kenya	S. E. M. Francis Nyenze Ministre de l'environnement et des ressources naturelles**
Koweït	M. Mohammad Al-Sarawi Directeur général de l'Office public de l'environnement***
Lettonie	S. E. M. Vladimirs Makarovs Ministre de la protection de l'environnement et du développement régional*
Liban	M. Berj Hatjian Directeur général, Ministère de l'environnement***
Luxembourg	S. E. M. Charles Goerens Ministre de l'environnement*
Madagascar	M. Georges Rafomanana Directeur général, Ministère de l'environnement***
Malaisie	S. E. Mme Dato Noor Farida Ariffin Ambassadrice de la Malaisie auprès du Royaume des Pays-Bas***
Malawi	S. E. M. Harry Ian Thompson Ministre des ressources naturelles et de l'environnement***
Mali	M. Makan Fily Dabo Conseiller technique***
Malte	M. Vincent Gauci Directeur du Département de la protection de l'environnement, Ministère de l'environnement***
Maroc	S. E. M. Mohamed Elyazghi Ministre d'aménagement du territoire, urbanisme, habitat et l'environnement*
Maurice	S. E. M. Rajesh A. Bhagwan Ministre de l'environnement*
Mexique	S. E. Mme Julia Carabias Lillo Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la pêche**

Micronésie (États fédérés de)	S. E. M. Redley Killion Vice-Président des États fédérés de Micronésie*
Monaco	M. Bernard Fautrier Ministre plénipotentiaire, chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement***
Mongolie	S. E. M. Ulambayar Barsbold Ministre de la protection de la nature et de l'environnement**
Mozambique	S. E. M. John William Kachaueila Ministre chargé de la coordination des questions d'environnement**
Myanmar	S. E. M. Linn U Myaing Ambassadeur, Mission diplomatique de l'Union du Myanmar***
Népal	S. E. M. Govinda Raj Bhatta Secrétaire, Ministère d'État de la population et de l'environnement***
Nigéria <sup>25</sup>	S. E. M. Alhaji Sani Zangon Daura Ministre de l'environnement*
Norvège	S. E. Mme Siri Bjerke Ministre de l'environnement*
Nouvelle-Zélande	S. E. M. Pete Hodgson Ministre de l'énergie et des forêts*
Ouganda	S. E. M. Henry Muganwa Kajura Ministre, Ministère des ressources en eau, des ressources foncières et de l'environnement**
Ouzbékistan	M. Djavdat D. Nurbaev Directeur adjoint de l'Institut de recherche en hydrométéorologie d'Asie centrale***
Pakistan	S. E. M. Mustafa Kamal Kazi Ambassadeur, Mission diplomatique du Pakistan auprès du Royaume des Pays-Bas***

---

<sup>25</sup> Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Palaos	S. E. M. Tommy E. Remengesau, Jr. Vice-Président, Ministre de l'administration*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	M. Peter Raka Chargé d'affaires***
Paraguay	S. E. Sr. Juan Francisco Facetti Ministro, Secretario Ejecutivo de la Secretaría del Ambiente*
Pérou	Sr. Luis Campos Baca Presidente del Consejo Nacional del Ambiente***
Philippines	M. Mario Roño Sous-Secrétaire chargé des engagements internationaux et des collectivités locales, Département de l'environnement et des ressources naturelles***
Portugal	M. Rui Gonçalves Secrétaire d'État à l'environnement***
République arabe syrienne	S. E. M. Farouk Adli Ministre d'État de l'environnement**
République de Corée	S. E. Mme Myung-Ja Kim Ministre de l'environnement**
République de Moldova	M. Valentin Bobeica Directeur adjoint du Département de l'environnement***
République démocratique du Congo	M. Muhaya Bamba Assistant du Ministre chargé de l'environnement, Ministre des affaires foncières, de l'environnement et du développement touristique**
République dominicaine	S. E. Sr. Frank Moya Pons Secretario de Estado de Medio Ambiente y Recursos***
République-Unie de Tanzanie	M. Erick K. Mugurusi Directeur, Direction de l'environnement***
Roumanie	S. E. M. Romica Tomescu Ministre, Ministère des eaux et forêts et de la protection de l'environnement**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	H. E. M. John Prescott Deputy Prime Minister and Secretary of State for the Environment*
Rwanda	S. E. M. Nkusi Laurent Ministre des ressources foncières, de la réinstallation des populations et de la protection de l'environnement**
Samoa <sup>26</sup>	S. E. M. Tuala Sale Tagaloa Ministre chargé des ressources en eau, du cadastre et de l'environnement*
Sénégal	S. E. M. Mamadou Lamine Ba Ministre de l'Environnement*
Singapour	M. Ah Tuan Loh Directeur de la Division de la politique et de la gestion de l'environnement, Ministère de l'environnement***
Slovénie	S. E. M. Andrej Umek Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire**
Soudan	S. E. M. El Tigani Adam El Tahir Ministre de l'environnement et du tourisme**
Sri Lanka	S. E. M. Namasivayam Pathmanathan Secrétaire, Ministère des forêts et de l'environnement***
Suède	S. E. M. Kjell Larsson Ministre de l'environnement**
Suisse	M. Philippe Roch Secrétaire d'État, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage**
Swaziland	S. E. Prince Guduza Ministre des travaux publics et des transports**

---

<sup>26</sup> Parlant au nom de l'AOSIS.

Thaïlande	M. Saksit Tridech Secrétaire général, Office chargé de la politique de l'environnement et de la planification, Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement***
Togo	S. E. M. Koffi Santy Sany Adade Ministre de l'environnement**
Tonga	S. E. M. Savae Latu Secrétaire chargé des ressources foncières, du cadastre et des ressources naturelles***
Tunisie	S. E. Mme Faiza Kefi Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire*
Tuvalu	M. Teleke Peleti Lauti Ministre délégué à l'environnement***
Ukraine	S. E. M. Ivan A. Zayets Ministre de l'environnement et des ressources naturelles**
Uruguay	S. E. M. Carlos Cat Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement**
Vanuatu	S. E. M. Maxime Karlot Korman Ministre responsable des ressources foncières, des études géologiques et des mines, de l'énergie et de l'environnement**
Venezuela	S. E. Mme Ana Elisa Osorio Ministre de l'environnement et des ressources naturelles**
Zimbabwe	S. E. M. Francis Nhema Ministre de l'environnement et du tourisme*

Annexe II

**Liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties**

**I. Organisations intergouvernementales**

1. Agence de coopération culturelle et technique
2. Banque asiatique de développement
3. Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)
4. Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
5. Centre de recherche internationale en matière de foresterie
6. Comisión centroamericana de ambiente desarrollo
7. Secrétariat du Commonwealth
8. Corporación andina de fomento
9. Banque européenne pour la reconstruction et le développement
10. Conférence européenne des ministres des transports
11. Institut universitaire européen
12. Banque interaméricaine de développement
13. Agence internationale de l'énergie
14. Institut international du froid
15. Ligue des États arabes
16. Organisation de coopération et de développement économiques
17. Organisation des États américains
18. Organisation des pays exportateurs de pétrole
19. Convention de Ramsar sur les zones humides
20. Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale
21. Programme régional océanien pour l'environnement

**II. Organisations non gouvernementales**

1. A Seed Europe - Action for Solidarity, Equality, Environment and Development
2. Air Transport Association of America
3. Alliance for Responsible Atmospheric Policy
4. Alliance for Responsible Environmental Alternatives
5. Alliance internationale de tourisme
6. Alliance to End Childhood Lead Poisoning
7. Amazon Alliance
8. American Farm Bureau Federation
9. American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations
10. American Nuclear Society
11. American Portland Cement Alliance
12. American Society of International Law
13. Areket, The Public Union - Ecological Centre
14. Association française du froid/Alliance froid, climatisation, environnement
15. Australian Aluminium Council
16. Australian Coal Association
17. Australian Conservation Foundation

18. Bangladesh Centre for Advanced Studies
19. Battelle Memorial Institute
20. Birdlife International
21. British Fire Protection Systems Association Ltd.
22. Business Council for Sustainable Development - Latin America
23. Business Council for Sustainable Energy
24. Business Council of Australia
25. Canadian Nuclear Association
26. Canadian Vehicle Manufacturers' Association
27. CarbonFix e.V.
28. Carl Duisberg Society
29. CEDARENA (Environmental and Natural Resources Law Centre)
30. CEE Bankwatch Network
31. Center for Clean Air Policy
32. Center for Energy Conservation & Environmental Technology
33. Center for International and European Environmental Research (ecologic)
34. Center for International Climate and Environmental Research
35. Center for International Environmental Law
36. Central Research Institute of Electric Power Industry
37. Centre for Business and the Environment
38. Centre for European Economic Research
39. Centre for Preparation and Implementation of Technical Assistance Projects
40. Centre for Science and Environment
41. Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
42. Centro de Asistencia Legal Popular
43. Cercle Mondial du Consensus/World Sustainable Energy Coalition
44. Church of the Brethren
45. Citizens Alliance for Saving the Atmosphere and Earth
46. Climate Action Network - Europe
47. Climate Action Network - Latin America
48. Climate Action Network - Southeast Asia
49. Climate Institute
50. Climate Network Africa
51. Columbia University/Columbia Earth Institute
52. Committee for A Constructive Tomorrow
53. Competitive Enterprise Institute
54. Confederación Sindical de Comisiones Obreras
55. Confédération européenne des propriétaires forestiers
56. Confederation of European Paper Industries
57. Coordinating Body for the Indigenous Organizations in the Amazon Basin
58. Cornell University
59. Council for Republican Environmental Advocacy
60. Conseil européen de l'industrie chimique
61. Counterpart International
62. Development Alternatives
63. E & Co (An Energy Investment Service)
64. Earth Council

65. Ecologic Foundation
66. Edison Electric Institute
67. Electric Power Research Institute
68. Emilia Romagna Technological Development Agency
69. Emissions Marketing Association
70. Energiestiftung Schleswig-Holstein
71. EnterpriseWorks Worldwide
72. Environmental Defense
73. Environmental Resources Trust
74. Environnement et développement du tiers monde
75. EPOTEC, Inc.
76. Euroheat & Power, Unichal
77. EURONATURA
78. European Atomic Forum
79. European Automobile Manufacturers Association
80. European Business Council for a Sustainable Energy Future
81. European Cement Association
82. European Environmental Bureau
83. European Federation for Transport and Environment
84. European Federation of Asthma and Allergy Associations
85. European Landowners' Organisation
86. European Natural Gas Vehicle Association
87. European Nuclear Society
88. European Photovoltaic Industry Association
89. European Union of the Natural Gas Industry
90. European Wind Energy Association
91. FACE Foundation (Forests Absorbing Carbon dioxide Emission)
92. Fachhochschule Muenster
93. Federal Association of the German Industry
94. Federation of Canadian Municipalities
95. FERN
96. Fonds E7 pour le développement énergétique durable
97. Foundation DLO
98. Foundation for International Environmental Law and Development
99. Foundation Joint Implementation Network
100. France Nature Environnement
101. Fraunhofer Society/Institute for Systems and Innovation Research
102. Free University Berlin
103. Free University, Amsterdam, Institute of Environmental Studies & Faculty of Philosophy
104. Friends of the Earth International
105. Fundación Bariloche
106. Fundación Biosfera
107. Fundación Jorge Esteban Roulet, Instituto de Estudios e Investigaciones Sobre el Medio Ambiente
108. Fundación para la Promoción del Conocimiento Indígena
109. German Advisory Council on Global Change
110. German NGO-Forum on Environment & Development

111. Germanwatch
112. Global Climate Coalition
113. Global Commons Institute
114. Global Dynamics Institute
115. Global Environmental Forum
116. Global Industrial and Social Progress Research Institute
117. Global Legislators Organisation for a Balanced Environment
118. Green Earth Organization
119. Greenpeace International
120. Groupe d'étude et de recherches sur les énergies renouvelables et l'environnement
121. Hadley Centre for Climate Prediction and Research
122. Hamburg Institute of International Economics
123. Harvard University
124. HELIO International Global Energy Sustainability Observatory
125. Imperial College of Science, Technology and Medicine, Centre for Environmental Technology
126. Industrial Technology Research Institute
127. Institut de recherche sur l'environnement
128. Institute of European Environmental Policy
129. Institute for Solid Waste Research and Ecological Balance
130. Instituto de Derecho Ambiental
131. Insurance Industry Initiative for the Environment, in association with UNEP
132. International Aluminium Institute
133. International Association for Natural Gas Vehicles
134. International Centre for Trade and Sustainable Development
135. International Chamber of Commerce
136. International Climate Change Partnership
137. International Confederation of Free Trade Unions
138. International Council for Local Environmental Initiatives
139. International Council of Women
140. International Doctors for the Environment
141. International Emissions Trading Association
142. International Federation of Industrial Energy Consumers
143. International Gas Union
144. International Institute for Applied Systems Analysis
145. International Institute for Energy Conservation
146. International Institute for Energy Conservation - Europe
147. International Institute for Sustainable Development
148. International Organization for Standardization
149. International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
150. International Union of Producers and Distributors of Electrical Energy
151. International Union of Public Transport
152. International Union of Railways
153. INZET Association for North-South Campaigns
154. IUCN-The World Conservation Union
155. IWMC World Conservation Trust
156. Japan Atomic Industrial Forum Inc.

157. Japan Environmental Council
158. Japan Federation of Economic Organizations (Keidanren)
159. Japan Fluorocarbon Manufacturers Association
160. Japan Industrial Conference for Ozone Layer Protection
161. Japanese Trade Union Confederation
162. Joyce Foundation
163. Kiko Network
164. Klima-Bündnis/Alianza del Clima e.V.
165. Korean Federation for Environmental Movement
166. Kyoto University, Institute of Economic Research
167. Leland Stanford Junior University, Center for Environmental Science and Policy
168. Lloyd's Register of Shipping
169. Loss Prevention Council
170. Macquarie University
171. Max-Planck-Institute
172. Midwest Research Institute/National Renewable Energy Laboratory
173. Milieudefensie (Friends of the Earth Netherlands)
174. Minerals and Energy Policy Centre
175. National Association of Regulatory Utility Commissioners
176. National Association of State Fire Marshals
177. National Corn Growers Association
178. National Environment Trust
179. National Institute of Public Health and the Environment
180. National Mining Association
181. Natural Resources Defense Council
182. New Energy and Industrial Technology Development Organization
183. Norwegian Shipowner's Association
184. Nuclear Energy Institute
185. OISCA-International, Tokyo
186. Organisation internationale des constructeurs d'automobiles
187. Oxfam
188. Oxford Institute for Energy Studies
189. Pembina Institute for Appropriate Development
190. Peoples' Forum 2001, Japan
191. Potsdam Institute for Climate Impact Research
192. Prima Klima - weltweit - e.V.
193. Proclim - Forum for climate and Global Change
194. Pro-Natura International
195. Railway Technical Research Institute
196. RainForest ReGeneration Institute
197. Réseau Action Climat France
198. Resources for the Future
199. Scientists for Global Responsibility
200. Skies Above Foundation
201. Sociedad Rural Argentina
202. Southern Centre for Energy and Environment
203. Southern Research Institute

204. Sovereignty International
205. State and Territorial Air Pollution Program Administrators/Association of Local Air Pollution Control Officials
206. Swiss Association for Environmentally Conscious Management
207. Tata Energy Research Institute
208. Technical University of Darmstadt/IANUS
209. Tellus Institute
210. The Business Roundtable
211. The Catholic University of Nijmegen - Department of Environmental Policy Sciences
212. The Center for Sustainable Development in the Americas
213. The Climate Council
214. The Conservancy Association
215. The Corner House
216. The David Suzuki Foundation
217. The Federation of Electric Power Companies
218. The Fridtjof Nansen Institute
219. The Institute for Global Environmental Strategies
220. The Institute of Cultural Affairs
221. The International Cogeneration Alliance
222. The Interstate Natural Gas Association of America
223. The Japan Economic Research Institute
224. The Japan Electrical Manufacturers' Association
225. The Korea Chamber of Commerce and Industry
226. The Nature Conservancy
227. The Netherlands Energy Research Foundation
228. The Pacific Forest Trust
229. The Pew Center on Global climate Change
230. The Royal Institute of International Affairs
231. The Sudanese Environment Conservation Society
232. The Third Planet
233. The Transnational Institute
234. The Uranium Institute
235. The Woods Hole Research Centre
236. Thermal and Nuclear Power Engineering Society
237. Third World Network
238. Trier University - Institute for Environmental Law
239. Union of Concerned Scientists
240. Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
241. Union Public Association - Environmental Congress of Russia
242. United Methodist Church/General Board of Church and Society
243. United Mine Workers of America
244. United Nations Environment Development - UK Committee
245. University of California, Revelle Program on Climate Science and Policy
246. University of Cambridge
247. University of Cape Town
248. University of East Anglia
249. University of Groningen, Department of Economics and Public Finance

250. University of Maastricht, Institute for Transnational Legal Research
251. University of Oslo
252. University of Oxford, Environmental Change Institute
253. University of St. Gallen, Institute for Economy and the Environment
254. University of Tampere
255. US Climate Action Network
256. Utrecht University, Faculty of Chemistry
257. Verification Research Training and Information Centre
258. Vitae Civilis - Institute for Development, Environment and Peace
259. Wetlands International
260. World Business Council for Sustainable Development
261. World Coal Institute
262. World Conference on Religion and Peace
263. World Council of Churches
264. World Council of Nuclear Workers
265. World Energy Council
266. World LP Gas Association
267. World Petroleum Congress
268. World Resources Institute
269. Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy
270. WWF International
271. Yaysan PELANGI Indonesia
272. Young Energy Specialists for Development Co-operation

Annexe III

**Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa sixième session  
(première partie)**

FCCC/CP/2000/1 et Corr.1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2000/1/Add.2	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Liste des documents
FCCC/CP/2000/2 et Add.1	Admission d'observateurs, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales
FCCC/CP/2000/3	Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence
FCCC/CP/2000/3/Add.1	Review of the implementation of commitments and of other provisions of the Convention. Report of the Global Environment Facility to the Conference. Addendum. Review by the GEF of its climate change enabling activities
FCCC/CP/2000/4	Vérification des pouvoirs des représentants des Parties à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FCCC/CP/2000/INF.1	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol
FCCC/CP/2000/INF.2	List of participants
FCCC/CP/2000/MISC.1	Provisional list of participants
FCCC/CP/2000/MISC.2	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Article 12 of the Kyoto Protocol. Modalities and procedures for a clean development mechanism. Submissions from Parties
FCCC/CP/2000/L.1 et Add.1 à 4	Projet de rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session, tenue à La Haye du 13 au 25 novembre 2000
FCCC/CP/2000/L.2	Questions méthodologiques. Lignes directrices prévues aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Projet de décision -/CP.6. Lignes directrices pour les systèmes nationaux prévues au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Kyoto
FCCC/CP/2000/L.3	Conclusion des travaux de la session. Décision -/CP.6. Mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires

FCCC/CP/2000/L.4

Clôture de la session. Remerciements au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas ainsi qu'à la ville et aux habitants de La Haye. Projet de résolution présenté par le Nigéria

FCCC/SBSTA/2000/14

Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa treizième session (seconde partie). La Haye, 13-18 novembre 2000

FCCC/SBI/2000/17

Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa treizième session (seconde partie). La Haye, 13-18 novembre 2000

-----